



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1995/10
8 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1995
20-23 mars 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration,
qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 20 au 23 mars 1995

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux de la deuxième session ordinaire de 1995 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le calendrier proposé pour la session.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session : déclarations du Président et du Directeur général.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux.
3. Examen de gestion de l'UNICEF.
4. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examen des programmes :
 - a) Afrique orientale et Afrique australe;
 - b) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
 - c) Asie de l'Est et Pacifique;
 - d) Asie du Sud;
 - e) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes;
 - f) Amériques et Caraïbes;
 - g) Moyen-Orient et Afrique du Nord;
 - h) Rapports régionaux;
 - i) Rapport sur la diminution des soldes débiteurs (économies ou annulations d'engagements) et rapport sur l'utilisation de fonds provenant de la masse commune des ressources pour des projets devant bénéficier d'un financement supplémentaire.
5. Rapports sur les tournées d'inspection du Conseil d'administration en Afrique et en Asie.
6. Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé.
7. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur la session qu'il a tenue à Genève, les 30 et 31 janvier 1995.
8. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, en septembre 1994.
9. Élection de représentants du Conseil d'administration, appartenant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation.
10. Adoption de décisions.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la session : observations du Directeur général et du Président.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session : observations du Président et du Directeur général

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux [Pour examen et approbation par le Conseil]

L'ordre du jour provisoire a été structuré conformément aux décisions 1994/R.1/2 et 1994/R.3/9 du Conseil d'administration et aux autres décisions pertinentes. Il a été soumis aux membres du Conseil (EB/1995/017 du 22 février 1995) et tient compte des observations et suggestions présentées par plusieurs d'entre eux.

3. Examen de gestion de l'UNICEF [Pour examen et approbation par le Conseil]

Établi en application de la décision 1995/7 du Conseil d'administration, adoptée à la première session ordinaire de 1995, le rapport sur le renforcement de la gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1995/AB/L.4) constitue la réponse initiale du secrétariat aux recommandations issues de l'examen de gestion. Il contient également des conseils sur les domaines d'action prioritaires recommandés, le processus de mise en oeuvre initial, les principaux domaines d'exécution prioritaires et les ressources nécessaires. Il est demandé au Conseil d'adopter un projet de recommandation sur la création d'une équipe spéciale de gestion, y compris sur le budget de fonctionnement.

4. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF, examen des programmes et rapports régionaux [Pour examen et approbation par le Conseil]

Quelque 48 propositions de programmes seront notamment soumises au Conseil, pour approbation, en ce qui concerne la coopération de l'UNICEF. On compte un grand nombre de programmes "passerelles" de courte durée en 1995, l'UNICEF s'efforçant d'harmoniser ses cycles de programmation par pays avec ceux du Groupe consultatif mixte des politiques et, dans la mesure du possible, avec les cycles nationaux de planification du développement.

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 1994/A/8 adoptée à sa session annuelle de 1994, le secrétariat présentera un ou plusieurs exemples de programmes de pays incorporant tous les éléments applicables mentionnés dans cette décision. Conformément à la pratique habituelle, des exposés détaillés seront faits en 1995, concernant certains programmes de pays. La coopération de l'UNICEF s'étendra aux régions suivantes :

- a) Afrique orientale et Afrique australe;
- b) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
- c) Asie de l'Est et Pacifique;
- d) Asie du Sud;

- e) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes;
- f) Amériques et Caraïbes;
- g) Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Comme le Conseil l'a demandé dans sa décision 1994/R.2/7, adoptée à la deuxième session ordinaire de 1994, il sera également établi un rapport sur l'assistance de l'UNICEF aux femmes et aux enfants palestiniens (E/ICEF/1995/P/L.40) qui sera examiné dans le cadre du débat sur la coopération dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Comme demandé aussi dans la même décision, un exposé détaillé sera fait, portant sur les activités menées par l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants palestiniens.

Conformément à la pratique suivie depuis 1988, ce afin que davantage de temps puisse être consacré à l'examen des programmes et de la politique en régissant l'exécution, les rapports des directeurs régionaux seront réputés lus et non pas présentés oralement. Les directeurs régionaux feront toutefois brièvement le point de la situation au niveau régional et donneront des indications concernant les programmes de pays relevant de leur domaine. Les membres du Conseil qui le souhaiteront auront en outre l'occasion de s'entretenir avec les directeurs régionaux et d'autres membres du personnel hors siège en dehors des réunions officielles du Conseil d'administration.

Des recommandations ont été formulées concernant les programmes des différents pays, de même que des recommandations régionales, sous-régionales et interrégionales. Le "document récapitulatif" des recommandations de 1995 concernant les programmes, à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires, est publié sous la cote E/ICEF/1995/P.L.10 et Add.1. Un rapport a été établi sur l'affectation de crédits prélevés sur la masse commune des ressources à des projets devant être financés à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1995/P/L.39), ainsi qu'un rapport sur la diminution des soldes débiteurs (économies ou annulations d'engagements et déblocage de fonds pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets approuvés) (E/ICEF/1995/P/L.38).

Le Conseil examinera un à un, et non pas dans leur ensemble comme il était d'usage avant 1993, les programmes de pays complets recommandés.

5. Rapports sur les tournées d'inspection du Conseil d'administration en Afrique et en Asie [Pour examen]

Deux équipes constituées de membres du Conseil d'administration choisis par les groupes régionaux intéressés, se sont rendues en Afrique (Burkina Faso et Ouganda) et en Asie (Inde et République démocratique populaire lao), afin d'observer les activités menées sur le terrain par l'UNICEF. Les rapports des chefs d'équipe sur ces visites seront publiés dans un document unique (E/ICEF/1995/CRP.16). Le Conseil envisagera peut-être de prendre des décisions sur la base des recommandations y figurant.

6. Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé [Pour examen et approbation par le Conseil]

Le rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1995/11) a été établi en application de la décision 1992/22 du Conseil d'administration (E/ICEF/1992/14), qui demandait à l'UNICEF d'encourager la participation communautaire au développement des soins de santé. Il tient également compte des directives données par le Conseil d'administration à l'issue de l'examen d'un rapport initial présenté à la troisième session ordinaire de 1994. Le rapport a été communiqué aux membres du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, dont les observations écrites, une fois reçues, seront incorporées dans un document, pour examen. Comme le Conseil l'a demandé dans sa décision 1994/R.2/2, le rapport sur la stratégie dans le domaine de la santé sera examiné en même temps que le rapport du Comité mixte sur la réunion qu'il a tenue à Genève les 30 et 31 janvier 1995 (E/ICEF/1995/P/L.9) (voir par. 7 ci-dessous).

7. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de la session qu'il a tenue à Genève les 30 et 31 janvier 1995 [Pour examen et approbation par le Conseil]

Le rapport de la réunion du Comité mixte UNICEF/OMS, tenue à Genève les 30 et 31 janvier 1995, est publié sous la cote E/ICEF/1995/P/L.9. Comme l'a demandé le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1995 (décision 1995/4), le Président du Conseil présentera le rapport du Comité mixte aux membres du Conseil, mettant en lumière les points soulevés, les recommandations formulées et leur contexte, de même que leurs incidences ultérieures (E/ICEF/1995/CRP.17). Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, ce rapport sera examiné en même temps que le rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1995/11).

8. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994 [Pour examen et approbation par le Conseil]

À la troisième session ordinaire de 1994, il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour une question relative au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour examen à la deuxième session ordinaire de 1995 (décision 1994/R.3/9). Le rapport est publié sous la cote E/ICEF/1995/12. En outre, dans sa décision 1995/5 sur les rapports annuels au Conseil économique et social, adoptée à la première session ordinaire de 1995, le Conseil a décidé qu'une partie du rapport annuel du Directeur général constituerait également le rapport soumis au Conseil économique et social. L'un des chapitres de ce rapport portera sur l'appui de l'UNICEF à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Il est demandé au Conseil d'approuver le schéma des mesures de suivi prévues par l'UNICEF.

9. Élection de représentants du Conseil d'administration originaires de pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation [Pour suite à donner par le Conseil]

Comme il a été décidé à la première session ordinaire de 1995 (décision 1995/1), le Conseil d'administration élira un membre et un membre suppléant représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1995-1996.

10. Adoption de décisions [Pour examen et approbation par le Conseil]

Les projets de décision qui pourraient être présentés en plus de ceux figurant dans la documentation de la deuxième session ordinaire seront adoptés au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Questions diverses [Pour examen]

À la suite de l'examen, à la première session ordinaire de 1995, du rapport sur l'appui de l'UNICEF au programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (E/ICEF/1995/7), le secrétariat a décidé d'établir une mise à jour sur la participation de l'UNICEF au programme qui sera soumise au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 1995. Le rapport est publié sous la cote E/ICEF/1995/CRP.15.

12. Clôture de la session : observations du Directeur général et du Président

Le Directeur général et le Président feront des observations finales avant la clôture de la session.

ANNEXE

Projet de calendrier et organisation des travaux
pour la deuxième session ordinaire de 1995 du
Conseil d'administration, 22-23 mars 1995

Lundi 20 mars	
10 heures-10 h 30	<u>Point 1</u> : Ouverture de la session : déclarations du Président et du Directeur général
	<u>Point 2</u> : Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux
10 h 30-midi	<u>Point 3</u> : Examen de gestion de l'UNICEF
Midi-13 heures	<u>Point 4</u> : Propositions concernant la coopération de l'UNICEF, examen des programmes et rapports régionaux :
	a) Afrique orientale et Afrique australe
15 heures-18 heures	<u>Point 4</u> : Examen des programmes (<u>suite</u>) :
	a) Afrique orientale et Afrique australe
	b) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Mardi 21 mars	
10 heures-13 heures	<u>Point 4</u> : Examen des programmes (<u>suite</u>) :
	c) Asie de l'Est et Pacifique
	d) Asie du Sud
15 heures-18 heures	<u>Point 4</u> : Examen des programmes (<u>suite</u>) :
	e) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes
	f) Amériques et Caraïbes
	g) Moyen-Orient et Afrique du Nord
	i) Rapport sur la diminution des soldes débiteurs (économies ou annulations d'engagements) et rapport sur l'utilisation de fonds provenant de la masse commune des ressources pour des projets devant bénéficier d'un financement supplémentaire

Mercredi 22 mars

- 10 heures-11 h 30 Point 5 : Rapports sur les tournées d'inspection du Conseil d'administration en Afrique et en Asie
- 11 h 30-13 heures Point 6 : Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 7 : Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS sur les directives sanitaires sur les travaux de la session qu'il a tenue à Genève les 30 et 31 janvier 1995
- 15 heures-18 heures Points 6 et 7 : Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé et rapport du Comité mixte UNICEF/OMS sur les directives sanitaires sur les travaux de la session qu'il a tenue à Genève les 30 et 31 janvier 1995
-

Jeudi 23 mars

- 10 heures-11 heures Point 8 : Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en septembre 1994
- 11 heures-13 heures Point 3 : Examen de gestion de l'UNICEF
- 15 heures-18 heures Point 9 : Élection de représentants du Conseil d'administration originaires de pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
- Point 10 : Adoption de décisions
- Point 11 : Questions diverses
- Point 12 : Clôture de la session : observations du Directeur général et du Président
-
